

# BORNE TA ZONE

## ZPNAF en danger

Traçons les limites des parcelles protégées  
Rond-point de Villiers-le-Bâcle, sur la RD36

# BORNE TA ZONE

## ZPNAF en danger

Traçons les limites des parcelles protégées  
Rond-point de Villiers-le-Bâcle, sur la RD36

Vendredi 10 février  
à 15h



Vendredi 10 février  
à 15h



# Borne Ta Zone

## Traçons les limites de la zone protégée !

Participez à **cette action collective et symbolique** pour exiger une **protection réelle** de la Zone Naturelle Agricole et Forestière du plateau de Saclay. Cette ZPNAF est menacée par le tracé de la ligne 18, cheval de Troie de l'urbanisation du plateau de Saclay.

Une enquête parcellaire a lieu jusqu'au 10 février en vue de l'acquisition, par la Société du Grand Paris, de parcelles sur 4 communes (Villiers-le-Bâcle, Châteaufort, Magny-les-Hameaux et Guyancourt) afin d'y construire le très contestable tronçon ouest de la ligne 18. Ces parcelles sont en partie situées dans la ZPNAF.

Depuis le décret de 2013, le cadastre a évolué. Certaines parcelles qui y sont mentionnées ne correspondent pas au cadastre actuel. De plus, la carte de la ZPNAF présente de nombreux décalages à cause d'un problème de projection cartographique. Ces décalages prêtent à confusion. Les cartes disponibles aujourd'hui ne permettent donc pas de définir précisément les limites de cette zone.

À titre d'exemple, sur la seule commune de Villiers-le-Bâcle, la ZPNAF se verrait amputée de près de 1,3 ha par le tracé de la ligne 18.

**Il apparaît clairement que les conditions ne sont pas réunies pour la conduite de l'enquête parcellaire.**

Le Collectif Contre la Ligne 18 et l'Artificialisation des Terres lance une action collective de traçage des limites de la zone protégée, et de remise d'un rapport d'alerte au Commissaire enquêteur, lors de sa permanence en mairie.

**Rendez-vous le vendredi 10 février à 15h, au rond-point de Villiers-le-Bâcle (RD36).**

Rejoignez cette action pour faire respecter l'intégrité de la ZPNAF, et affirmer votre opposition aux politiques de développement datant du siècle dernier, écocides et menées dans une seule logique de profit.

## Programme

**15h00** rdv au rond-point, Prises de parole et mise en place des limites

**16h30** Départ vers Villiers

**17h00** Remise du rapport d'alerte au Commissaire enquêteur

**18h00** Disco Soupe/Collation, prises de parole et musique.

## Nos revendications

- La suspension de l'enquête parcellaire en cours.
- Faire réaliser un bornage précis et transparent de la ZPNAF par un géomètre expert
- La création d'un organisme indépendant chargé de veiller à l'intégrité de la ZPNAF, avec un comité de pilotage composé, entre autres, d'associations et d'habitants afin de **préserver les écosystèmes** nécessaires pour la biodiversité et l'agriculture.
- Le renforcement législatif de la ZPNAF

## ZPNAF

*La Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du plateau de Saclay s'étend sur 4 115 hectares, dont 2 469 ha de terres agricoles. Elle a été établie en 2013 par la loi relative au Grand Paris afin de limiter l'impact de l'étalement urbain sur les terres exceptionnellement fertiles de ce plateau - et d'en préserver les espaces naturels, derniers refuges d'une biodiversité menacée par la bétonisation effrénée des sols en Ile-de-France.*

# Borne Ta Zone

## Traçons les limites de la zone protégée !

Participez à **cette action collective et symbolique** pour exiger une **protection réelle** de la Zone Naturelle Agricole et Forestière du plateau de Saclay. Cette ZPNAF est menacée par le tracé de la ligne 18, cheval de Troie de l'urbanisation du plateau de Saclay.

Une enquête parcellaire a lieu jusqu'au 10 février en vue de l'acquisition, par la Société du Grand Paris, de parcelles sur 4 communes (Villiers-le-Bâcle, Châteaufort, Magny-les-Hameaux et Guyancourt) afin d'y construire le très contestable tronçon ouest de la ligne 18. Ces parcelles sont en partie situées dans la ZPNAF.

Depuis le décret de 2013, le cadastre a évolué. Certaines parcelles qui y sont mentionnées ne correspondent pas au cadastre actuel. De plus, la carte de la ZPNAF présente de nombreux décalages à cause d'un problème de projection cartographique. Ces décalages prêtent à confusion. Les cartes disponibles aujourd'hui ne permettent donc pas de définir précisément les limites de cette zone.

À titre d'exemple, sur la seule commune de Villiers-le-Bâcle, la ZPNAF se verrait amputée de près de 1,3 ha par le tracé de la ligne 18.

**Il apparaît clairement que les conditions ne sont pas réunies pour la conduite de l'enquête parcellaire.**

Le Collectif Contre la Ligne 18 et l'Artificialisation des Terres lance une action collective de traçage des limites de la zone protégée, et de remise d'un rapport d'alerte au Commissaire enquêteur, lors de sa permanence en mairie.

**Rendez-vous le vendredi 10 février à 15h, au rond-point de Villiers-le-Bâcle (RD36).**

Rejoignez cette action pour faire respecter l'intégrité de la ZPNAF, et affirmer votre opposition aux politiques de développement datant du siècle dernier, écocides et menées dans une seule logique de profit.

## Programme

**15h00** rdv au rond-point, Prises de parole et mise en place des limites

**16h30** Départ vers Villiers

**17h00** Remise du rapport d'alerte au Commissaire enquêteur

**18h00** Disco Soupe/Collation, prises de parole et musique.

## Nos revendications

- La suspension de l'enquête parcellaire en cours.
- Faire réaliser un bornage précis et transparent de la ZPNAF par un géomètre expert
- La création d'un organisme indépendant chargé de veiller à l'intégrité de la ZPNAF, avec un comité de pilotage composé, entre autres, d'associations et d'habitants afin de **préserver les écosystèmes** nécessaires pour la biodiversité et l'agriculture.
- Le renforcement législatif de la ZPNAF

## ZPNAF

*La Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du plateau de Saclay s'étend sur 4 115 hectares, dont 2 469 ha de terres agricoles. Elle a été établie en 2013 par la loi relative au Grand Paris afin de limiter l'impact de l'étalement urbain sur les terres exceptionnellement fertiles de ce plateau - et d'en préserver les espaces naturels, derniers refuges d'une biodiversité menacée par la bétonisation effrénée des sols en Ile-de-France.*

